

ACTION URGENTE

DES FEMMES ACCUSÉES DE SORCELLERIE ONT ÉTÉ LIBÉRÉES

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, une femme grièvement blessée et ses deux filles, qui étaient retenues par un groupe qui les accusait de pratiquer la « sorcellerie », ont été libérées. Elles sont en sécurité et reçoivent des soins médicaux.

Selon certaines sources dans le pays, la femme blessée aurait notamment reçu une profonde entaille au cou lors d'une agression aux alentours du 2 avril 2013. Des habitants avaient établi des barrages sur les routes pour empêcher les trois femmes de quitter Lopele, dans le district de Bana (sud de Bougainville), et d'aller la faire soigner. Elles sont restées piégées pendant plusieurs semaines dans un centre de santé rudimentaire par des habitants qui les accusaient de pratiquer la « sorcellerie ».

Dans un premier temps, la police locale de Bougainville n'a pas pris les mesures adaptées pour remédier à la situation. Toutefois, l'intérêt porté à cette affaire et les pressions exercées par la communauté internationale, et notamment par Amnesty International, ont incité la police à faire en sorte que des hauts responsables négocient la libération de ces femmes.

Le Premier ministre de Papouasie-Nouvelle-Guinée a annoncé qu'il comptait abroger la loi relative à la sorcellerie. Actuellement, au titre de cette loi, l'auteur d'une agression ou d'un meurtre commis à l'encontre d'une personne qu'il accuse de sorcellerie peut invoquer la sorcellerie en tant que circonstance atténuante et bénéficier d'une réduction de peine.

Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes pour l'instant.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 90/13. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA34/001/2013/fr>.

Nom : Trois femmes dont les noms n'ont pas été divulgués
Femmes

Informations complémentaires sur l'AU 90/13, ASA 34/002/2013, 3 mai 2013

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

